



SNUipp-FSU Aisne
4, rue Proudhon
02700 TERGNIER
snu02@snuipp.fr

SNUipp-FSU Oise
11, rue du Morvan
BP 80831
60008 BEAUVAIS cedex
snu60@snuipp.fr

SNUipp-FSU Somme
25, rue Riolan
80000 AMIENS
snu80@snuipp.fr

À Tergnier, le 2 octobre 2017

À madame le Recteur
Rectorat
14, bd d'Alsace Lorraine
80000 AMIENS

Objet : prime pour les référents pour la scolarisation des élèves handicapés et les personnels exerçant des missions de référent pour les ressources et usages pédagogiques numériques - demande d'audience

Madame Le Recteur,

Par ce courrier nous vous demandons l'attribution de la prime de mission particulière annuelle de 2500€ pour les référents pour la scolarisation des élèves handicapés et les personnels exerçant des missions de référent pour les ressources et usages pédagogiques numériques, conformément à l'arrêté du 10 mai 2017 fixant le montant de l'indemnité pour mission particulière allouée à certains enseignants du premier degré.

En effet, conformément au décret n° 2017-965 du 10 mai 2017, article3, « dans le cadre des orientations fixées par le ministre chargé de l'éducation nationale, l'indemnité instituée à l'article premier peut être allouée aux personnels enseignants du premier degré désignés, avec leur accord, par le recteur, lorsque les besoins du service le justifient, pour assurer les missions de référent pour les ressources et usages pédagogiques numériques ou de référent pour la scolarisation des élèves handicapés. »

Veillez croire, Madame le Recteur, en notre attachement aux valeurs du service public d'Éducation Nationale et aux droits de ses personnels.

Helena Sampaio Lopes,
Secrétaire départementale
du SNUipp-FSU Aisne

Pierre Ripart,
Secrétaire départemental
du SNUipp-FSU Oise

Maryse Lecat et Haydée Leblanc,
Co-secrétaires départementales
du SNUipp-FSU Somme